



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°004/AONO/GOUVERNEUR/CRPMP-NO/2026 DU 05 JUIN 2026 POUR LA REHABILITATION
DE LA DELEGATION REGIONALE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS DU NORD,
EN PROCEDURE D'URGENCE

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Gouverneur de la Région du Nord, Autorité Contractante lance pour le compte de la Délégation Régionale des Postes et Télécommunications du Nord, un Appel d'Offres National Ouvert (AONO) pour la réhabilitation de ladite Délégation, en procédure d'urgence

2. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent appel d'offres se composent des natures et quantités décrites dans le cadre des devis quantitatif et estimatifs notamment :

- ✓ Travaux préliminaires
- ✓ Charpente métallique et couverture
- ✓ Aménagement des ouvertures

3. Tranches/Allotissement

Les travaux ne sont pas subdivisés en tranches et/ou en lots.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **quatre-vingt-douze millions sept cent dix mille (92 710 000) de francs CFA TTC** pour un lot unique.

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de **quatre (04) mois calendaires**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais justifiant des capacités techniques et financières pour la bonne réalisation des travaux qui en constituent l'objet.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public 2025 (BIP du MINPOSTEL de(s) l'exercice(s) 2026 sur la ligne d'imputation budgétaire n°60 45 452 1 44150001 0460523112

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est *en ligne*.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **1.854.200 (un million huit cent cinquante-quatre mille deux cent) FCFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation

concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les Services du Gouverneur de la Région du Nord (porte 112 tél : 222 27 19 49) dès publication du présent avis ou à la DR PT/Nord.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.amp.cm).

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue dans les Services du Gouverneur de la Région du Nord (porte 112 tél : 222 27 19 49) dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de **soixante-quinze mille (75 000) Francs CFA**, payable au Trésor Public

Il est également possible d'obtenir la version électronique du DCE par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DCE.

12. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS ou tout autre moyen de communication électronique officiel. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis, au plus tard le **30 JUIN 2026** à 10 heures précises, heure locale. Par ailleurs, le soumissionnaire devra déposer l'original de chaque offre sous pli fermé auprès du SIGAM

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°004/AONO/GOUVERNEUR/CRPMP-NO/2026 DU 05 JUIN 2026 POUR LA REHABILITATION
DE LA DELEGATION REGIONALE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS DU NORD,
EN PROCEDURE D'URGENCE**

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être transmises sur la plateforme coleps.

- ☐ Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- ☐ Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- ☐ Les plis non-conformes au mode de soumission.
- ☐ les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- ☐ Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

30 JUIN 2026

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le _____, au plus tard à 11 heures précises par la Commission de Passation des Marchés du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué dans la salle de conférences des Services du Gouverneur de la Région du Nord

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. Critères d'évaluation

[Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel].

[Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres relatives notamment à la recevabilité des pièces administratives, à la conformité de l'offre technique aux spécifications techniques du DAO et à la qualification des soumissionnaires]

15.1 Critères éliminatoires

[Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.]

Il s'agit notamment:

1. de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
2. de la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
3. des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
4. du non-respect de 07 critères essentiels sur 10 ;
5. de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
6. l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière (les BPU, le DQE et SDPU));
7. de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE et SDPU) ;
8. de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
9. de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
10. Non-respect du format de fichiers des offres ;
11. l'absence du reçu de la CDEC ;
12. l'attestation de catégorisation ou de récépissé de dépôt pour les entreprises sous-secteur réhabilitation.

15.2. Critères essentiels

[Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.

Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.]

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

1. la présentation de l'offre **01 Oui/Non;**
2. la méthodologie **06 Oui/Non**
3. visite de site **01 oui/non**
4. conditions d'acceptation des clauses du contrat **02 Oui/Non**

Seule l'offre financière, dont celle technique ayant obtenu une note supérieure ou égale à 70% de oui sera analysée soit 07 oui sur les 10 possibles.

16. Attribution

L'Autorité Contractante attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante *en incluant le cas échéant les remises proposées.*

17. Nombre maximum de lots :

Un candidat peut soumissionner pour l'unique lot.

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant *90 jours* à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables les services du Gouverneur de la Région du Nord (porte 112 tél : 222 27 19 49) ou DR PT-NORD.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.

Garoua, le **05 JUN 2026**

Le Gouverneur de la Région du Nord
(Autorité Contractante)

Ampliations :

- ✓ DR MINMAP/NO/P. Info
- ✓ DR MINEPAT/NO/P. Info
- ✓ DR MINPOSTEL/NO/P. Info
- ✓ ARMP /Nord (pour publication et archivage) ✓
- ✓ Président CRPM-NO (pour information)
- ✓ Affichage (pour information)
- ✓ Archives/Chrono



ABATE EDI' Jean
Conseiller Civil Principal Hors Classe